



## Compte rendu intersyndical de la négociation préalable

**Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT éducation et SUD éducation du Cantal ont sonné l'alerte sociale. Conformément à la législation sur le dialogue social elles ont été reçues à tour de rôle par l'Inspecteur d'Académie et le secrétaire général de l'IA. Nous venons de faire un point collectif de ces réunions. Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu synthétique des éléments de réponse apportés par l'administration.**

---

**Moyens d'enseignement :** L'engagement du Président de la République sera respecté dans le Cantal et l'Académie. Il y aura donc un équilibre entre les fermetures et les ouvertures de classes car il y a stabilité démographique des élèves. Les 11 suppressions concerneront donc, comme l'avaient prévu les organisations syndicales, les postes « hors-la-classe ». Des explications nous seront fournies pour expliquer les divergences que nous constatons, dans le suivi des documents CDEN, sur les potentiels d'emplois.

**Tissu scolaire :** Il évoluera à la marge. Très peu d'ouverture/fermeture de classes. Les évolutions se feront sur des critères objectifs et pédagogiques, et en dehors de toute influence politique locale. Pour l'IA, les recommandations de la circulaire ministérielle sur l'école en montagne sont déjà appliquées dans le Cantal.

**Effectifs et structures de chaque école :** Des écoles doivent faire face à des hausses d'effectifs sensibles. C'est le cas notamment de Boisset, Parlan, Labrousse, Roannes, Vézac, St-Ililde, Naucelles, Jussac, Ytrac, Vic, Arpajon, Prunet, St-Cernin, Maurs, Drugeac, Riom, Besserette et Hugo-Vialatte à St-Flour, Paulhac. Les demandes de ces écoles ne pourront, en règle générale, pas être satisfaites car elles devraient être compensées par des fermetures en nombre équivalent. Or, le nombre d'écoles en situation de chute sensible d'effectifs est quasiment nulle.

**Scolarisation des moins de 3 ans :** L'IA ré-affirme que la scolarisation des tout-petits ne pose pas de problème particulier sur le département et qu'il ne nous fera pas l'affront de faire le point sur les enfants inscrits qui ne fréquentent pas, ou qui ne fréquentent que les matinées. Des structures autres que l'école existent pour cette population.

**Aide aux enfants en difficulté :** L'IA nous rappelle que la première aide apportée aux élèves en difficulté est bien l'aide personnalisée. Sur l'aide spécialisée, l'IA ne s'oriente pas vers une « sédentarisation » des postes RASED. Il reconnaît une spécificité géographique du Cantal qui ne rendrait pas pertinente cette sédentarisation. Toutefois, il évoque la suppression de plusieurs postes RASED : postes gelés (G, psychologue) et maîtres E (sur Aurillac?). Ils seront repositionnés sur les élèves en grande difficultés.

### Enseignement spécialisé

**Surcharge des CLIS :** elle n'est plus d'actualité, les effectifs fluctuant rapidement. En revanche, il y aura, en 2012, une montée sensible des effectifs vers les ULIS.

**EREA :** selon l'IA, il s'agit d'une situation à observer sous l'angle académique. Toujours selon l'IA, il y aurait une baisse des effectifs sur l'EREA d'Aurillac, peu de demandes d'inscriptions et une concurrence entre les EREA de l'Académie.

**Départ en stage :** L'IA semble confirmer son intention de dégager un moyen pour un départ.

**Enfants handicapés :** L'IA reconnaît que la professionnalisation des accompagnants serait nécessaire. Les AVSi sont des emplois trop précaires pour ce genre de mission.

**Enseignement des langues vivantes :** 46 suppressions de postes langues sur l'Académie. Elles concerneront 2 intervenants langues et 5 assistants sur le Cantal soit, environ, 6 à 7 équivalents temps plein. Il reconnaît que ces suppressions compliqueront l'enseignement des LV en primaire. Il parle « d'accompagnement » des enseignants par les équipes de circonscription et les ressources pédagogiques disponibles mais ne prévoit pas de « formation » ou l'attribution de moyens compensatoires. A noter que nous avons là une confirmation terrible : des supports de paiement « enseignants » étaient utilisés à rémunérer des intervenants extérieurs. En reste-t-il encore ?

**Remplacement :** Le Cantal dispose d'un volume de remplaçants supérieur à la moyenne nationale. Le taux d'efficience est, lui aussi, au delà de la moyenne (un remplaçant est « utilisé » en moyenne 72% de son temps dans le Cantal). Il n'est pas envisagé de revoir le nombre de remplaçants à la baisse. En revanche, l'IA dit s'interroger sur les spécificités des remplaçants : TMFC, brigades départementales, ASH, secteur.

**Formation initiale et continue :** Des postes de conseillers pédagogiques sont sur la sellette : postes à mission départementale (littérature? Langues?) ou occupés par des personnels non titulaires du CAFIPEMF pourraient être supprimés (Aurillac I?).

**Dispositifs spécifiques :** Pôle-mêle sont évoqués :

- **les postes « enfants du voyage »** : leur nombre ne devraient pas être revu à la baisse mais certains pourraient évoluer dans leurs missions et leur fonctionnement,
- **le poste PEP** : très certainement supprimé
- **le poste CPIE** qui, contrairement à ce que l'IA aurait lu dans la presse, n'est pas un poste « classe de découverte » ;
- **les décharges spécifiques exceptionnelles** (directions Marmiers et F. Delmas) ne devraient pas être reconduites ;
- **le poste d'animateur occitan** : l'IA avoue s'interroger sur sa pérennisation
- **les postes d'ATICE et d'EMALA** : il y aura des suppressions (combien?) puis refonte des missions et du fonctionnement dans un souci d'harmonisation académique. Au regard de la circulaire signée par le ministère avec l'ANEM (*Association Nationale des Elus de Montagne*), les postes restants accompagneront prioritairement les écoles rurales. Nous sollicitons la communication d'un cahier des charges précis avant les procédures mouvement.

---

**En l'état, les organisations syndicales constatent que l'alerte sociale n'a permis aucune négociation et se refusent à gérer la pénurie. Ainsi, elles n'envisagent donc pas de valider quelque relevé de conclusions que ce soit. Elles considèrent qu'il est de leur responsabilité de tout faire pour arrêter ce processus de casse du service public d'éducation. Les réponses à apporter en terme d'actions sont à ce jour en débat."**